

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Pierre PUTALLAZ

Conférence de M. le Juge fédéral Piller sur l'Ordre

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1933, tome 32, p. 11-15

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

CONFERENCE

de M. le Juge fédéral Piller

sur l'Ordre

18 décembre, 10 h. 55. Décor : salle d'Etude de la Section des Grands. MM. les chanoines et les élèves s'y pressent, impatients et curieux d'écouter la conférence sur l'Ordre, que doit donner M. le Juge fédéral Piller. Je tiens pour absolument inutile de vous présenter l'orateur, comme de vous dire la place éminente qu'il occupe dans les sphères politiques du canton de Fribourg. Par ailleurs, la simplicité et la modestie de Monsieur Piller m'empêchent de lui décerner trop de louanges, — ce n'est pas à un étudiant de Lycée, du reste, qu'il convient de le faire. — Sa conférence, dont j'essayerai de vous donner le sens le plus exact, se charge elle-même de louer son auteur.

Dans le silence le plus absolu, S. E. Monseigneur Burquier présente le conférencier. Il nous dit toute la joie et le plaisir que lui procure la présence parmi nous d'un homme d'Etat aussi distingué, et lui donne immédiatement la parole.

Monsieur Piller, ému par les paroles de bonté de Monseigneur, gravit les degrés de la chaire, où l'on a l'habitude de voir un habit noir, — un autre, il est vrai, — la soutane du surveillant. Le conférencier répond aimablement à Monseigneur Burquier, et fait un bref parallèle entre le Collège St-Michel, de Fribourg, et celui de St-Maurice, établissements qui tous deux poursuivent le même but de formation et d'éducation. Puis il entame son sujet.

Témoin des résultats lamentables occasionnés par les désordres, tout homme a un devoir impérieux, celui d'instaurer dans tous les Etats l'ordre qui seul est capable de procurer la paix. Mais avant de nous parler de l'établissement de l'Ordre, M. Piller nous montre la nécessité de son existence, et la manière dont il faut lutter contre les tendances séditieuses qui de plus en plus cherchent à pénétrer partout.

La Renaissance fit faire, apparemment, un très grand pas à la civilisation. Etait-ce bien un progrès ? Une cité, un pays, un peuple ne peuvent rien s'ils ne reposent pas sur un roc de principes intangibles. Arriva la Réforme avec ses théories qui tendaient à libérer l'individu et excusaient l'acte de Révolte. Elle remplaça la vérité objective par la vérité subjective et permit à chaque homme de se faire sa loi à lui-même.

Dans le même ordre d'idées et à peu près en même temps, se dessinait le mouvement philosophique du libéralisme, qui entendait permettre à l'homme de se défaire de toute contrainte, de sortir de tous les cadres. Avec des idées aussi avancées, on ne pouvait plus marcher droit, on ignorait où l'on allait, ou plutôt on s'apercevait que l'on préparait la ruine d'un peuple, d'une nation.

Le libéralisme joua un grand rôle dans le domaine philosophique, politique et économique. Dans tous les ordres d'idées il a autorisé l'homme à faire pleinement sa volonté. Dans la famille il a permis à l'enfant de s'éman- ciper. Les parents n'ont plus aucune influence sur lui, et à 15 ans il choisit sa religion, à 20 il fait ce qui lui plaît, sans s'occuper ni de son père ni de sa mère. Pour les parents, le mariage ne doit être ni une chaîne ni une contrainte. Naturellement, il prône le divorce.

Dans le domaine économique, le libéralisme n'oblige plus l'homme à apprendre un métier, ni à se spécialiser dans telle ou telle branche ; il n'y a plus ni étude ni stage, toutes les carrières, tous les métiers sont ouverts à qui le veut ; si l'individu réussit tant mieux, sinon tant pis. Etonnez-vous qu'ainsi chacun développe son propre égoïsme ! L'homme n'a plus qu'un but : gagner le plus possible. Que lui importe dès lors que les autres ne possèdent rien ! Désormais il y a un seul homme qui doit nous servir d'exemple, sur les traces duquel on doit marcher ; cet homme c'est celui qui gagné le plus. Que nous importent d'ailleurs les moyens employés. Le résultat seul compte.

A la suite du Libéralisme marche le Naturalisme, qui, imitant J.-J. Rousseau, considère l'homme comme essentiellement bon, et admet qu'il faille le laisser agir. Chacun deviendra raisonnable, s'assagira quand le moment sera venu. Cette doctrine nous a conduit à la révolte contre l'Autorité, au soulèvement contre tout ce qui réclame un effort, nous libère de toute contrainte, à commencer par celle de la grammaire. Chacun doit se tirer d'affaire comme il peut ; il applique, avec mauvaise compréhension, la loi du moindre effort. Je dis bien mauvaise compréhension, car il y a une loi du moindre effort qui est bonne et par le fait même admissible. En effet, à quoi cela sert-il de rechercher les difficultés quand on peut, facilement, atteindre le but que l'on se propose ? De la thèse du Naturalisme on peut tirer les conclusions suivantes : travail est synonyme de surmenage et mise en garde égale tyrannie.

Les hommes d'Etat non catholiques ont prétendu qu'il y avait deux morales bien distinctes.

La première, la morale des particuliers, qui interdit le vol, le meurtre, etc.

La deuxième, la morale de l'Etat. La règle primordiale de celle-ci consiste à ne pas se soumettre à la morale des particuliers. L'Etat peut employer tous les moyens pour arriver au but qu'il se propose et réaliser ses intérêts.

Le premier souci de l'Etat fut la distinction de deux propriétés bien différentes : la première, propriété du particulier et de l'Etat ; celui qui a le malheur d'y toucher est sévèrement puni ; la seconde, c'est la propriété de l'Eglise. La défense de porter atteinte à cette seconde catégorie de biens n'est pas aussi absolue : l'Etat a le droit, non pas de voler, — le *mot* est par trop vil, — mais de « séculariser » ou « nationaliser » ou « incamérer » les biens de telle ou telle corporation religieuse.

Un second bouleversement des Etats non catholiques, consiste dans la négation de la Nécessité de Dieu ; l'Etat se substitue lui-même à Dieu. L'Etat laïc a par le fait même supprimé la base de l'autorité. « Ni Dieu, ni Maître » disent-ils. L'Etat a compromis, détruit les bases même de l'Etat, de l'Ordre. Et pour arriver à la réalisation de ces théories, le phénomène bolchévique travaille avec ardeur. Il veut réaliser ces conceptions du rôle omnipotent de l'Etat, et du rejet de toute autorité.

De l'Ordre extérieur. Le désordre extérieur n'est possible que pour autant que chaque individu a fait l'ordre en lui-même, en ce sens qu'il a pris une décision, celle d'aller chambarder dans la rue. Et une décision n'est-elle pas une conclusion de l'ordre établi ?

Que la crise actuelle, que le chômage soient sources de désordre, cela n'est pas étonnant. On ne trouve plus l'occasion de travailler, et il est avéré que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Mais l'oisiveté n'est pas le seul résultat du chômage ; il y a encore la faim, cette mauvaise conseillère. Tout cela est cause de désordre dans une cité.

Mais pour gouverner un Etat avec ordre, différents moyens ont été adoptés.

Il y a tout d'abord l'Etat-gendarme. Celui-ci ne doit intervenir qu'en tant que force armée, tous les autres domaines ne le regardant pas. Comme règle première : intervention minimum de l'Etat.

Une seconde manière de comprendre le gouvernement, est l'Etat-providence, l'Etat socialiste ou communiste. L'Etat doit tout entreprendre ; il n'existe aucun domaine où l'Etat n'ait pas le devoir de prendre la haute main.

Enfin la conception de l'Etat normal consiste à maintenir l'ordre, à créer une ambiance suffisante dans laquelle chacun puisse vivre humainement.

Mais comment donc l'Etat doit-il assurer l'ordre ? Il possède un seul moyen, et c'est la force armée : il n'a aucune possibilité d'agir sur l'intérieur même de l'homme. Ici, Monsieur Piller fait une brève allusion aux événements de Genève. Il est parfaitement d'accord avec les

décisions prises par les chefs politiques et militaires pour la répression de l'émeute. Il regrette le sort des victimes innocentes, mais fait justement remarquer qu'en de telles circonstances, le simple badaud est un obstacle pour la force armée, et que chaque citoyen devrait rester chez lui.

Mais pour maintenir l'ordre avec succès, l'Etat doit pouvoir compter sur le Patriotisme et le dévouement de tous les citoyens. Chacun a, non seulement un devoir d'obéissance, mais encore un devoir de fidélité, qui l'oblige à prêter main-forte à la Force publique. Il est interdit à chaque citoyen de se mettre au travers des mesures prises.

Le devoir d'ordre revient tout d'abord à la police, mais il peut incomber aussi au pouvoir militaire. C'est ce qu'on appelle dans les autres pays, l'état de siège. En Suisse, le peuple est souverain et l'armée ne constitue qu'une partie du peuple. Dans les autres pays, le président, le roi ou l'empereur possèdent les deux pouvoirs : militaire et civil. En Suisse, l'armée n'est qu'un moyen dans la main de l'Etat. Pour que l'Etat puisse avoir une autorité, et parvenir au but qu'il se propose, il faut qu'il puisse compter sur tous les citoyens ; chaque homme, comme Archimède, a besoin d'un point d'appui s'il veut faire quelque chose. Le point d'appui de l'Etat, c'est le patriotisme des citoyens.

Il importe de préparer le retour à une organisation saine de la société, si l'Etat veut se sentir épaulé. S'il y avait plus de justice, il y aurait moins besoin de charité.

L'individu a été libéré par l'Etat de toute contrainte, et actuellement il se trouve seul devant l'Etat qui veut lui imposer toujours plus de contrainte. Pour qu'on puisse arriver à l'ordre, il faudrait que les hommes d'Etat comprennent que cette tendance de l'homme vers le désordre n'est pas autre chose que le désir de l'individu cherchant à se libérer de la dernière contrainte reconnue par l'Etat : la sienne précisément.

Le maintien de l'ordre dans l'Etat ne sera possible que dans la mesure où les peuples seront restés gouvernables, dans la mesure où régnera un bien-être relatif qui donnera à la masse la satisfaction de pouvoir vivre tranquillement. Les masses ne luttent contre l'ordre que lorsqu'elles sont mécontentes.

L'ordre actuel a de grands défauts. Ceux qui ont la responsabilité des charges doivent les prendre au sérieux. Il n'est pas admissible que chacun confine ses croyances catholiques au-dedans de soi ; il faut au contraire les faire rayonner ouvertement et ne pas avoir peur d'affirmer sa foi. Le jour où la vérité catholique éclairera et réchauffera le monde, on aura fait un pas sérieux dans la lutte contre le désordre.

On peut facilement imaginer les applaudissements qui saluèrent la fin d'une telle conférence. Sans doute je n'ai

guère pu en rendre toute la profonde et riche substance : M. Piller et mes lecteurs voudront bien m'excuser.

Mgr Burquier remercia en termes délicats l'orateur et sut admirablement tirer des paroles que nous venons d'entendre des leçons appropriées, pour les étudiants du Collège de St-Maurice.

Pierre PUTALLAZ, élève de Phys.

N. d. 1. R. Il y a quelques jours, le 15 janvier, M. le juge fédéral Piller a été nommé Conseiller d'Etat de Fribourg. Il succède, à la tête du Département de l'Instruction publique de ce canton, au regretté M. Ernest Perrier, actuellement novice bénédictin de la Pierre-qui-Vire. Nous présentons nos compliments à M. Piller et prions Dieu de l'assister et de le protéger dans l'exercice de ses nouvelles et importantes fonctions.